Quand le prix des Droits de l'Homme de la République française dérange les autorités de la République

13 décembre 2018

La CNCDH a décidé de remettre un de ses prix annuels à deux organisations, l'une est israélienne B'Tselem, l'autre palestinienne Al Haq. Ce prix devait être remis le 10 décembre par la garde des Sceaux. A 48 heures de distance, celle-ci s'est désistée. Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH et Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH s'insurgent de cette nouvelle défausse du gouvernement.

La CNCDH [1] a décidé de remettre un de ses prix annuels à deux organisations. L'une Israélienne B'Tselem, l'autre palestinienne Al Haq. Leur particularité ? De travailler ensemble pour dénoncer les violations de droits supportées par les palestiniens, avec, pour ce qui concerne Al Haq, le fait de s'opposer aussi aux violations de droits commises par l'autorité palestinienne. Est-il besoin de dire qu'elles sont sous pression ? B'Tselem fait l'objet de menaces constantes et de mesures discriminatoires de la part du gouvernement israélien. Al Haq n'est pas mieux loti. Précision qui n'est pas un point de détail, ces deux organisations reçoivent des financements de nombreuses fondations, de l'Union européenne et de nombreux gouvernements occidentaux dont la France…

Ce prix devait être remis le 10 décembre par la garde des Sceaux. A 48 heures de distance, celle-ci s'est désistée, retenue officiellement par une entrevue avec le Premier ministre, et il ne s'est trouvé aucun ministre pour la substituer, pas même le plus obscur secrétaire d'Etat !

Tout ceci serait un non évènement si, d'une part, cette petite lâcheté des autorités françaises ne répondait pas aux injonctions de ceux et celles qui, en France, ont choisi de se faire les porte-paroles du gouvernement de B. Netanyaou et de l'extrême-droite israélienne et, d'autre part, si ce même gouvernement français ne s'apprêtait à entériner, au sein de l'Union européenne, une définition de l'antisémitisme incluant la critique de la politique israélienne.

Dès l'annonce des récipiendaires du prix de la CNCDH, le Crif est entré en action, accompagné d'un député français, ancien du Betar [2] et fidèle du premier ministre israélien, Meyer Habib. La lecture du site du Crif, dont l'actuel président est aussi un ancien du Betar, les sites de cette mouvance et l'écoute des propos du député Meyer Habib attestent d'une très grande capacité de désinformation et de fake news. Terroristes, complicité du terrorisme, antisémitisme, boycott, tout y passe. Inutile de répondre à cette volée de propos aussi ineptes qu'inexacts. Sauf peut-être sur un point parce qu'il en dit long sur le sentiment de propriété de la Palestine occupée qu'éprouvent le Crif et autres soutiens du gouvernement israélien. Notre préoccupation de faire respecter le droit, en exigeant de la France qu'elle ne participe pas au processus économique de colonisation, devient une manifestation de délégitimation de l'Etat d'Israël…

Par ailleurs, la volonté des autorités françaises d'accepter la définition de l'antisémitisme proclamée par l'IHRA [3] serait aussi sans importance tant cette définition est édulcorée et simpliste si elle ne s'accompagnait d'exemples d'interprétations qui sont, pour la plupart, relatifs à la critique de la politique israélienne !

En boycottant la remise d'un prix des droits de l'Homme qu'elles décernent et en enfourchant la démarche de l'IHRA, le tout sous la pression d'organisations dites communautaires, les autorités françaises persistent à jouer un jeu déplorable et dangereux.

On avait déjà relevé l'erreur du président de la République qui s'était aventuré à assimiler antisionisme et antisémitisme et avait intronisé M. Netanyaou comme représentant des juifs du monde entier.

On avait aussi constaté que la politique officielle de la France, fidèle à l'existence de deux Etats et à une Jérusalem partagée, n'allait pas jusqu'à reconnaître l'existence de la Palestine en tant qu'Etat.

Cette accumulation de gestes de confiance à l'égard de l'extrême droite israélienne et de ses relais en France finit par faire question.

Quel est, en effet, le sens exact de la politique française si celle-ci ressemble de plus en plus à un pâté d'alouette ? Des affirmations de principe ne suffisent plus à compenser des actes qui les démentent.

Une telle attitude confère une sorte d'impunité aux agissements des autorités israéliennes qui, de la colonisation en « Etat juif » en passant par leurs attaques répétées contre une partie de la société civile

israélienne, tentent de rendre impossible la solution à deux Etats et divisent les citoyens d'Israël en ceux disposant de la plénitude de leurs droits et les autres.

C'est ainsi que l'on encourage la grande majorité des israéliens à cultiver l'idée folle qu'ils pourront maintenir indéfiniment sous leur domination un autre peuple, au risque d'accumuler tant de haine et de ressentiment qu'ils empêcheront toute solution rationnelle.

S'il ne peut s'agir de décréter le boycott de M. Netanyaou, ne peut-on espérer que les signes donnés par la France ne le renforcent pas ?

De la même manière, céder de manière répétée au chantage qu'exerce le Crif, c'est accréditer que toute critique de la politique israélienne est une manifestation d'antisémitisme.

Doit-on rappeler au gouvernement français comme au Crif que l'Etat d'Israël a ses propres intérêts qui le conduisent, par exemple, à soutenir V. Orban et ses campagnes antisémites contre G. Soros ou à cautionner, contre l'avis du comité scientifique de Yad Vashem, la loi négationniste du gouvernement polonais ?

En donnant satisfaction au Crif, le gouvernement français donne d'abord satisfaction au gouvernement israélien et ne lutte en rien contre l'antisémitisme.

Les petites lâchetés peuvent aussi avoir de grandes conséquences.

Michel TUBIANA
Président d'honneur de la LDH

Patrick BAUDOUIN
Président d'honneur de la FIDH

[1] La Commission nationale consultative des droits de l'Homme a été créée par René Cassin. Elle est une autorité indépendante installée auprès du Premier ministre et elle est chargée de donner son avis et de faire des propositions en matière de droits de l'Homme.

[2] Mouvement d'extrême droite sioniste.

[3] International Holocauste Remembrance Alliance.

Lire aussi : Sur le site de Mediapart

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S'informer > Actualités >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Quand-le-prix-des-Droits-de-l-Homme-de-la-Republique-francaise-derange-les